



Féchy, le 18 août 2020

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil Général du 29 septembre 2020

Préavis municipal n°6/2020 - Passage de l'éclairage public en technologie LED

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour objectif d'inviter le Conseil Général à accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.—, relatif à la modernisation de l'éclairage public (EP).

Etat des lieux :

L'éclairage public (EP) de Féchy se compose de :

- 57 lampes au sodium :
 - 51 d'une puissance de 50 W
 - 2 d'une puissance de 70 W
 - 3 d'une puissance de 100 W
 - 1 d'une puissance de 200 W
- 3 lampes au mercure de 160 W
- 18 lampes à l'iodure d'une puissance de 100 W
- 1 tube fluorescent (pas pris en compte)
- 12 lampes LED (pas prises en compte)

Le parc complet de l'éclairage public est géré par la télécommande centralisée de la SEFA, à l'exception d'une lampe isolée, située au chemin des Cassivettes.

Situation actuelle :

Il n'y a pas de fil pilote pour effectuer un abaissement de puissance à distance, tout le parc fonctionne au maximum de sa puissance, cela signifie que la consommation de notre réseau d'éclairage public se monte à environ 30'000 kWh par an, répartis en heures pleines et en heures creuses pour un coût global annuel d'environ CHF 7'000.—.

A cela il faut ajouter les frais de maintenance régulière tels que les changements d'ampoules qui nécessitent la mise à disposition de la nacelle de la SEFA, pour un coût annuel moyen sur ces trois dernières années de CHF 2'600.—.

Projet futur :

L'installation d'un nouvel éclairage public dynamique avec des luminaires LED de dernière génération permettra une régulation programmée de l'intensité lumineuse selon le modèle suivant :

- jusqu'à 22 heures : 100%
- de 22 heures à minuit : abaissement à 60%
- de minuit à 7 heures : abaissement à 40%
- dès 7 heures : 100%

De ce fait, la consommation de notre réseau EP se monterait à environ 8'500 kWh pour un coût annuel estimé à CHF 2'000.—.

Les charges de maintenance se monteraient à environ CHF 1'000.— / an.

En même temps un abaissement par détection radar sera installé permettant un abaissement plus important dans certaines zones appropriées. Ce système demandant l'utilisation d'une passerelle internet, il permettra en plus la gestion informatisée du parc EP, simplifiant et diminuant les frais d'intervention en cas de problème, par une connaissance préalable de la panne.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis de la Municipalité n° 6/2020 du 18 août 2020 ;
- ouï le rapport de la COGEFIN chargée d'étudier ce préavis ;
- ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été porté valablement à l'ordre du jour ;

LE CONSEIL GENERAL DE FECHY DECIDE

1. d'accepter le préavis n° 6/2020 du 18 août 2020 ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.— destiné à la réalisation de ces travaux ;
3. de financer cet investissement par un nouvel emprunt ;
4. d'amortir le montant de CHF 100'000.— sur une durée de 15 ans, par le compte de fonctionnement n° 430.3311.00 dès 2021 qui sera prévu au budget.

Adopté en séance de Municipalité le 18 août 2020.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic la Secrétaire


Andreas Meyer


Katyla Labhard